



fccq | Fédération des chambres
de commerce du Québec

**Communiqué
À tous les médias
Pour diffusion immédiate**

La FCCQ réclame une meilleure prise en compte de la dimension économique dans la stratégie gouvernementale de développement durable

Montréal, le 2 février 2015 – De passage à la commission parlementaire sur la stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 cet après-midi, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) insistera sur la nécessité que les futures actions des ministères et organismes (MO) en matière de développement durable accordent autant d'importance à la dimension économique qu'environnementale et sociale. Pour ce faire, la FCCQ recommande que la responsabilité de l'évaluation des composantes économiques des projets soit accordée aux ministères à vocation économique, et que ces derniers soient chargés du Fonds vert.

«En règle générale, il n'y a pas d'équilibre entre la dimension environnementale, celles de l'acceptabilité sociale et de la valeur économique. Or, aucun développement ne sera durable si nous n'avons pas la capacité économique d'y parvenir », résume Mme Françoise Bertrand, présidente-directrice générale de la FCCQ. La responsabilité du développement durable doit être rapatriée à un plus haut niveau, car elle ne peut pas être l'affaire d'un ministère n'ayant sous sa responsabilité propre qu'un seul des trois piliers essentiels au développement durable.

La FCCQ prônant la mise en place d'études sur les coûts et les bénéfices des projets présentés au gouvernement, incluant ceux du domaine des changements climatiques, sa PDG a rappelé l'importance de mettre en place des moyens de vérification et des indicateurs chiffrés pour les choix qui seront faits dans le cadre de la Stratégie. Rappelons que le commissaire au développement durable avait reproché au gouvernement l'absence de reddition de comptes et d'une analyse rigoureuse de la performance des différentes mesures énoncées dans le premier plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques.

Économie verte

Reconnaissant que le développement d'une industrie axée autour de bâtiments verts procure des bénéfices sociaux, tels l'amélioration de la santé et du confort des occupants ainsi que des achats locaux, la FCCQ s'est penchée sur le problème de la politique d'approvisionnement du gouvernement basée sur le prix du plus bas soumissionnaire. Pour la FCCQ, au coût d'acquisition, il faut ajouter la perspective du cycle de vie qui permet de prendre en compte les étapes d'approvisionnement, la construction, l'utilisation, la maintenance et la gestion en fin de vie du bâtiment. Ce faisant, il est possible d'effectuer des choix de conception et d'exploitation qui minimiseront les impacts et les coûts sur l'ensemble du cycle de vie.

Mobilité durable

Pour la FCCQ, il est clair qu'il faut accorder une grande importance à la réhabilitation et à l'entretien des infrastructures existantes. De même, il faut que la rentabilité socioéconomique guide l'action du gouvernement, des municipalités et des autres acteurs qui réclament des infrastructures de transport. Compte tenu des moyens financiers qui sont les nôtres, il faut être en mesure de maximiser les investissements tout en répondant aux objectifs fixés par le présent plan d'action.

« Il est essentiel de soutenir la mobilité durable car la fluidité des transports des marchandises et des déplacements des personnes contribue puissamment à la prospérité économique », estime Mme Bertrand.

Production et utilisation d'énergies renouvelables et efficacité énergétique

Dans son mémoire, la FCCQ questionne cette orientation étant donné que 99 % de la production électrique est d'origine renouvelable au Québec et que les émissions de GES en transport sont déjà traitées dans l'orientation sur la mobilité durable. Rappelant militer depuis longtemps pour un portefeuille énergétique pluriel ainsi que pour le développement et l'utilisation efficiente des différentes sources d'énergie, souvent complémentaires, que ce soit le pétrole, le gaz naturel, l'éolien, l'énergie solaire, la biomasse, etc., la FCCQ estime toutefois qu'un problème important se pointe à l'horizon.

« Puisque les instruments réglementaires utilisés par la Régie de l'énergie, sur lesquels elle se base pour accepter ou refuser des investissements en efficacité énergétique, n'ont pas été revus depuis le début des années 2000, cela amène des problèmes dans la poursuite des efforts dans ce secteur. Une décision rendue par l'organisme réglementaire en décembre dernier a fait en sorte de faire disparaître 30 % des programmes ou volets de programmes d'efficacité énergétique d'un distributeur de gaz naturel québécois », rappelle la FCCQ dans son mémoire.

Parmi les autres points qui seront mis de l'avant par la FCCQ figureront l'importance d'une cohérence entre les différents plans d'actions présentement mis sur pied par le gouvernement du Québec, la remise en question des critères d'évaluation des programmes d'efficacité énergétiques et l'importance d'éliminer les entraves administratives qui freinent l'investissement. Elle met également en garde que les consultations citoyennes ne se transforment en tribunaux populaires, et souligne le besoin de mieux informer la population sur les retombées économiques des projets.

Heure et lieu du passage en commission de la FCCQ : 17 h 00, salle Louis-Hippolyte-La Fontaine, Assemblée nationale du Québec.

Mémoire complet disponible à fccq.ca/publications-memoires-etudes.php.

À propos de la FCCQ

Grâce à son vaste réseau de plus de 140 chambres de commerce et 1 100 membres corporatifs, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) représente plus de 60 000 entreprises et 150 000 gens d'affaires exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Plus important réseau de gens d'affaires et

d'entreprises du Québec, la FCCQ est à la fois une fédération de chambres de commerce et une chambre de commerce provinciale. Ses membres, qu'ils soient chambres ou entreprises, poursuivent tous le même but : favoriser un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

-30-

Renseignements :

Marilyne Marcoux

Conseillère aux communications

Fédération des chambres de commerce du Québec

514 844-9571, poste 3227

Cell : 514 647-4745

marilyne.marcoux@fccq.ca